

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Rapport d'activités

1er avril 2019 au 31 mars 2020



Adopté le 22 avril 2020

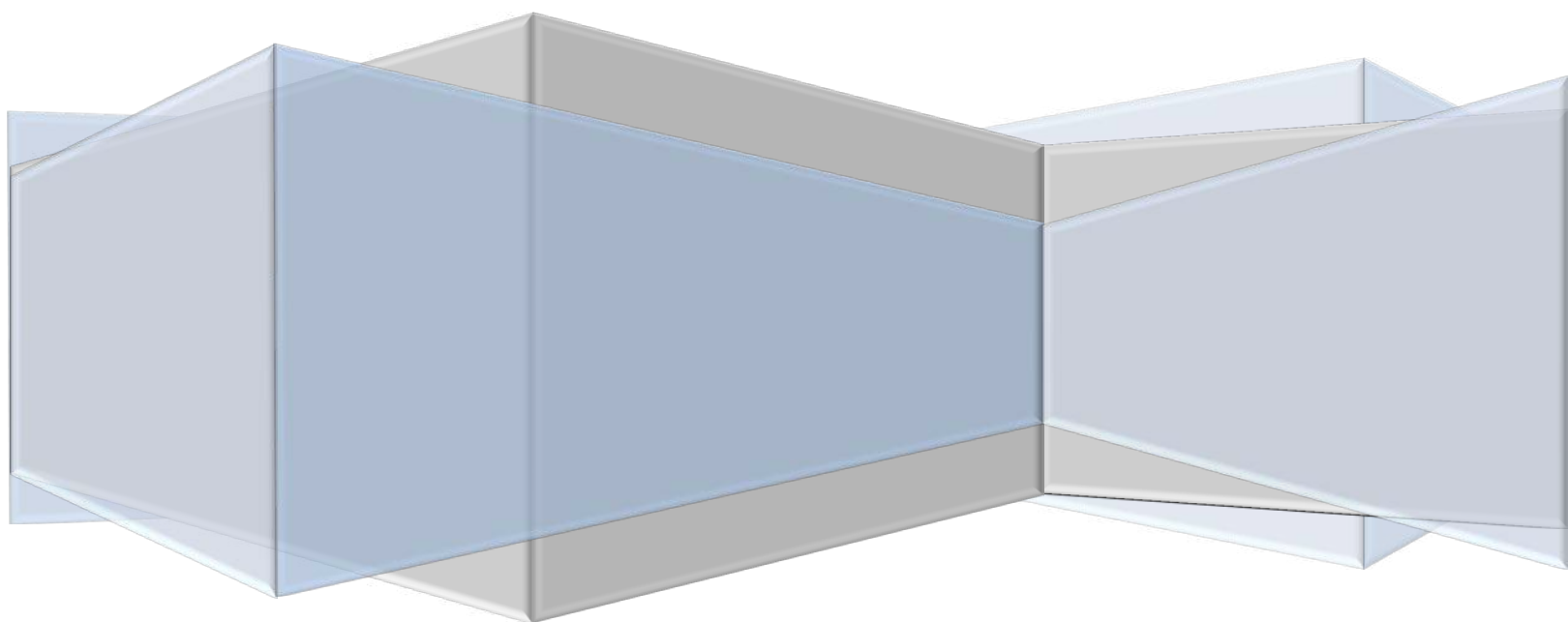


TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	2
1.1	Fonds de développement des territoires (FDT).....	2
1.2	Adoption des politiques et autres résolutions.....	3
1.3	Répartition du fonds selon les priorités d'intervention.....	4
1.4	Description sommaire des activités.....	5
2	Conclusion	7

1 Introduction

1.1 Fonds de développement des territoires (FDT)

Le Pacte fiscal transitoire, signé en novembre 2014 par le gouvernement et les municipalités, annonçait la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale dont les modalités de gestion reposent sur des principes de souplesse et d'imputabilité. Les MRC ont désormais pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire.

Afin d'appuyer la MRC de La Rivière-du-Nord (ci-après nommée «MRC RDN») dans son rôle, une entente relative au FDT a été conclue avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), laquelle vise à soutenir les mesures de développement retenues par la MRC RDN. Les priorités d'intervention adoptées par le Conseil des maires pour l'année 2019-2020 étaient les suivantes (résolution 9834-19) :

- Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes;
- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
 - Poursuivre la révision du schéma d'aménagement et de développement;
 - Collaborer à la mise en œuvre du PGMR;
 - Assurer une bonne mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière incendie;
 - Coordonner la mise en œuvre du PDZA.
- Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques;
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et par le partage de services;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat;
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens selon les principes du développement durable;
- Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive;
- Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire;

- Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec.

1.2 Adoption des politiques et autres résolutions

Dans le cadre de l'entente relative au FDT, la MRC RDN s'est engagée à adopter et maintenir à jour des politiques permettant d'encadrer l'utilisation du fonds. Par conséquent, le Conseil des maires a adopté (résolution 9834-19) les politiques suivantes, lesquelles peuvent être consultées sur le site Internet de la MRC RDN (www.mrcrdn.qc.ca), sous l'onglet «FDT»;

- La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- La Politique de soutien aux entreprises.

En septembre 2015, le comité de transition de la Conférence régionale des élus des Laurentides a statué que chaque MRC réserverait 10 % de la portion du Fonds de développements des régions (FDR), contenu dans le FDT, pour créer un fonds régional afin de pouvoir subventionner des projets à caractère régionaux. Le Conseil des maires a donc adopté une résolution établissant un pourcentage de l'enveloppe régionale pour la Table des préfets (résolution 8732-15).

Par ailleurs, le Conseil des maires a à nouveau convenu de constituer un Fonds local, lequel a été réparti à parts égales entre les cinq municipalités constituantes de la MRC RDN, afin de réaliser des projets pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

Le présent rapport d'activités couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Le territoire d'application comporte les villes et municipalités constituantes de la MRC RDN, soient :

- Ville de Prévost;
- Ville de Saint-Colomban;
- Municipalité de Saint-Hippolyte;
- Ville de Saint-Jérôme;
- Municipalité de Sainte-Sophie.

1.3 Répartition du fonds selon les priorités d'intervention

Le montant reçu par la MRC RDN pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 a permis de soutenir les mesures de développement suivantes :

Priorité d'intervention	Montant engagé	Montant versé
Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne		104 203 \$
Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire		19 079 \$
Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques		525 \$
Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services		21 971 \$
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique		7 087 \$
Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens (Fonds local)		158 000 \$
Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens et de projets mobilisateurs à rayonnement MRC		46 667 \$
Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive		603 954 \$
Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire		62 656 \$
Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec		66 750 \$
Table des préfets pour soutien aux projets régionaux		19 456 \$
TOTAL		1 110 348 \$

1.4 Description sommaire des activités

Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne (104 203 \$)

Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire

- Mise en œuvre du PGMR et du PDZA (19 079 \$).

Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques

- Mise à niveau du site Internet (525 \$).

Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services

- Mise à niveau de l'unité de décontamination commune en sécurité incendie (21 971 \$).

Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique

- Services professionnels et événementiels en développement économique (7 087 \$).

Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens (Fonds local)

Projet/bénéficiaire	Montant versé
Culture, environnement et soutien communautaire – Prévost	60 000 \$
Culture et plein air – St-Colomban	18 000 \$
Patrimoine bâti – St-Hippolyte	24 000 \$
Mobilité durable et soutien communautaire – St-Jérôme	36 000 \$
Culture – Ste-Sophie	20 000 \$
TOTAL	158 000 \$

Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens (46 667 \$)

Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive

- Contribution au Fonds de l'athlète (4 030 \$);

- Contribution à Diffusion En Scène (133 333 \$);
- Contribution au Parc régional (417 241 \$);
- Contribution au MAC LAU (49 350 \$).

Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec

- Entente de développement sectoriel visant le soutien aux artistes et organismes artistiques des Laurentides – Conseil des arts et des lettres du Québec (40 000 \$);
- Programme Mobilisation-Diversité – MIDI (14 250 \$);
- Entente sectorielle en économie sociale – MEI (2 500 \$);
- Entente sectorielle Table de concertation bioalimentaire des Laurentides (5 000 \$);
- Entente sectorielle Film Laurentides (5 000 \$).

Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc linéaire (62 656 \$)

Table des préfets pour soutien aux projets régionaux

- Contribution pour projets à caractère régional (19 456 \$)

2 Conclusion

Durant cette période, le FDT a donc permis à la MRC de renforcer son rôle en matière d'aménagement et de développement, de mettre en œuvre une stratégie de positionnement économique, d'améliorer la qualité de vie des citoyens via des projets spécifiques, de participer au maintien du développement du Parc Linéaire et de soutenir des projets régionaux.

La MRC de La Rivière-du-Nord accomplit pleinement ses responsabilités en matière de gouvernance locale et régionale et met tout en œuvre afin de permettre l'émergence de changements durables pour la collectivité.